

# Améliorer la protection des bâtiments contre l'incendie

Technologie RF  
**"Retardateur de Feu"**





## Des chiffres

- **1 incendie toutes les 2 minutes.**
- **10 000 victimes par an**  
dont 3 000 avec invalidité lourde et 800 décès.
- **1 personne sur 3 sera victime d'un incendie au cours de sa vie.**

En cas d'incendie, les personnes concernées ne disposent que de **3 minutes pour réagir**.

Selon le "Centre Européen de Prévention des Risques" (CEPR), il faut pour éteindre un feu :



- La 1<sup>ère</sup> minute : un verre d'eau



- La 2<sup>ème</sup> minute : un seau d'eau



- La 3<sup>ème</sup> minute : une citerne d'eau



## Une réglementation

La prévention incendie est un sujet de société crucial. La volonté de réduire le nombre d'incendies a abouti notamment à des lois et des normes ayant pour but d'informer sur les risques incendie et de réduire le nombre de drames liés au feu.

Une **classification de réaction au feu des matériaux de construction** a été définie dans une décision de la Commission Européenne du 8 février 2000 (2000/147/CE) puis modifiée par décision du 26 août 2003 (2003/632/CE).

Ce nouveau système de classement européen définit **7 Euroclasses** avec des précisions selon le dégagement de fumée (s1, s2, s3) et la production de gouttes enflammées (d0, d1, d2).

Le matériau bois non protégé par une solution ignifuge est classé **naturellement moyennement inflammable**.

## Le cas des ERP

Les établissements recevant du public (**ERP**) sont soumis à une réglementation relative à la sécurité incendie très stricte.

Elle porte notamment sur, la limitation des risques d'incendie (notamment par la mise en œuvre de matériaux ignifugés), la stabilité au feu des structures et l'alerte.

Les constructeurs, propriétaires et exploitants des ERP sont ainsi tenus, "*tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes*".

Plus d'infos sur : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



En concevant des produits pour :

Traiter



Protéger



Décorer



Sarpap & Cecil Industrie valorise les matériaux en bois et dérivés du bois par l'amélioration de leur performance pour un bois **+ sûr**, **+ durable** et **+ beau**.

## Faire confiance à Sarpap & Cecil Industrie, c'est :

- bénéficier d'un savoir-faire de près de 50 ans dans la formulation et la production de produits de traitement, protection et restauration des matériaux pour les professionnels du Bâtiment,
- faire le choix de solutions conformes, fiables et parfaitement adaptées,
- être accompagné au quotidien par des équipes d'experts et profiter de multiples services,
- enfin, la garantie d'habitations plus résistantes et plus saines.



RÉSISTER  
au feu



COMBATTRE  
les agents biologiques



PROTÉGER  
de l'eau et du soleil



DÉCORER

